

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 788-2005, 31 août 2005

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre de membre de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. 0-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

— Vaira Vike-Freiberga

est nommée officier de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44936

Gouvernement du Québec

Décret 789-2005, 31 août 2005

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles Godbout comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Gilles Godbout, sous-ministre du ministère des Finances, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 6 septembre 2005;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à

contrat continue de s'appliquer à monsieur Gilles Godbout, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44937

Gouvernement du Québec

Décret 790-2005, 31 août 2005

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Jean Houde comme sous-ministre du ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Jean Houde, membre et président du conseil d'administration et président-directeur général, Investissement Québec, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre du ministère des Finances, pour une période de quatre ans à compter du 6 septembre 2005, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

Contrat d'engagement de monsieur Jean Houde comme sous-ministre du ministère des Finances

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Jean Houde, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre du ministère des Finances, ci-après appelé le ministère.

À titre de sous-ministre, monsieur Houde est chargé de l'administration des affaires du ministère dans le cadre des lois, des règlements et des politiques.